



Droit de regard dossier notaire

Par **jemico640**, le **03/03/2016** à **15:39**

bonjour

en temps qu'héritier a ton le droit de demander a voir le contenu du dossier concernant un héritage,car jamais eu de nouvelles après décès de ma mère,et deux ans après ,ont te dit que tu hérites,mais rien de plus ? [smile17] merci

Par **youris**, le **03/03/2016** à **16:49**

bonjour,

la succession a-t-elle été confiée à un notaire.

si le montant de la situation l'exige, une déclaration de succession doit être envoyée au trésor public pour les droits de succession.

vous pouvez être héritier mais que le patrimoine du défunt soit vide.
salutations

Par **jemico640**, le **04/03/2016** à **09:43**

bonjour

oui le notaire ma demander des papiers état civile, et des signatures pour preuve d'identité ,mais le problème ma mère avait un terrain loué par la commune ,et elle avait monter un chalet dessus avec autorisation ,maintenant le chalet est toujours la est en plus habiter ,donc les meubles sont je ne sais ou!!!et le notaire me dit une petite somme d'argent va vous revenir, avec relevé bancaire a l'appui
cordialement